

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Bureau :	SANCHEZ	Francisco	S	Président
	DELUERMOZ	Cosima	LC-VL	1 ^{er} vice-présidente
	HARTMANN	Esther	Ve	1 ^{ère} secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	LR	Membre
	GHUKASYAN	Davit	LJS	Membre

Membres :	BAERISWYL	Steeve	LJS
	BARONA GARCES	Elisa	S
	BUCHER	Denis	Ve
	BUSSET	Jean-Bernard	LC-VL
	CLERC	Tobias	LC-VL
	FERATI	Bektesh	MCG
	FONTANINI	Marco	S
	FREHNER	Antoine	LR
	GAMBERINI	Luca	UDC
	GÜL	Mehmet	MCG
	HAAS	Rachel	LC-VL
	HALIMI	Hysri	S
	HAGMANN	André	LR
	HYKA	Alexandre	UDC
	KURTI	Agron	LJS
	LÉCHENNE	Fanny	S
	LIA	Marco	UDC
	LOKAJ	Ardonat	LC-VL
	LÜTHI	Badia	S
	MASTROIANNI	Giovanni	UDC
	MURCIANO	Claudine	S
	OSMANI	Alban	MCG
	REYNAUD	Geneviève	Ve
	TESFAI	Temerza	Ve
	UM	Esther	Ve
	ZAÂFRANI	Victoria	Ve

Excusés :	AHMED	Saud	S	
	GAETANINO	Marco	MCG	2 ^e vice-président
	PONCET	Philippe	MCG	

Assistent :	TREMBLET	Laurent	LC-VL	Maire
	OSMANI	Xhevrie	S	Conseillère administrative
	BOCCARD	Damien	Ve	Conseiller administratif

LC-VL *Le Centre-Vert'libéraux*LJS *Libertés et justice sociale*MCG *Mouvement citoyens genevois*Ve *Les Vert.e.s*LR *Parti libéral radical*S *Parti socialiste*UDC *Union démocratique du centre*

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Sandy Baudron (PLR) en tant membre suppléante du Conseil municipal.
2. Assermentation de Mme Sonia Tavares (UDC) en tant membre suppléante du Conseil municipal.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 20 mai et du 2 juin 2025.
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
7. Désignation du représentant FNM pour le groupe MCG à la place de Marco Gaetanino.
8. Délibération n° 2025-19 relative à une aide d'urgence de CHF 100'000.-, demandée par Marco Lia au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, Francisco Sanchez au nom du PS Meyrin-Cointrin, Cosima Deluermoz au nom du groupe LC-VL, Marco Gaetanino au nom du MCG, Esther Hartmann au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Adriana Schweizer au nom du PLR-MC, et LJS, pour apporter un soutien financier à la population de Blatten dont le village a été enseveli sous l'éboulement torrentiel survenu le 28 mai 2025.
9. Délibération n° 2025-21 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes (LAC).
10. Délibération n° 2025-22 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30A, al. 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes (LAC).
11. Rapport du délégué du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble (A. Frehner, PLR).
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

* * *

Séance du 24 juin 2025
tenue en séance ordinaire

Le Président ouvre la séance à 18h30 et salue l'ensemble des personnes présentes. Il excuse les absences de MM. Gaetanino, Ahmed et Poncet et les arrivées tardives de M. Boccard et Mme Osmani, retenus par d'autres obligations.

Il annonce que la séance se fera d'une traite compte tenu de l'ordre du jour plutôt court et qu'il y aura ensuite des grillades vers 19h30-20h.

Le Président rappelle que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau, par écrit, au plus vite, puisqu'il n'y a pas de pause aujourd'hui. Il indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal du 9 septembre est fixé au **mercredi 27 août à minuit**.

Il rappelle ensuite que les prises de position des groupes et autres rapports doivent être envoyés à secretariat.general@meyrin.ch, le plus tôt possible, dès maintenant.

Il souligne enfin qu'un nouveau shooting photo sera organisé à l'issue de la séance, au rez-de-chaussée, pour les personnes qui n'ont pas encore de photo sur le site internet.

Il procède ensuite à la lecture du code de bonne conduite :

« Les élus doivent agir avec intégrité, objectivité et impartialité. Ils s'appliquent à servir les meilleurs intérêts de la communauté en mettant leurs compétences et leurs connaissances professionnelles au service de l'intérêt public.

Être élu, c'est aussi adhérer aux valeurs des quatre « principes » exprimés ci-dessous :

1. Principe de valeurs humaines

- *rester fidèle à ses engagements;*
- *travailler dans un esprit positif, de critique constructive;*
- *respecter le devoir de réserve;*
- *ne formuler aucune attaque personnelle;*
- *être solidaire et respectueux de la personne et ne pas contribuer ou cautionner une discrimination quelle qu'elle soit.*

2. Principe d'écoute

- *être à l'écoute de tous les concitoyens dans leur diversité;*
- *écouter ses "adversaires" politiques, chercher à les comprendre, et ceci même si leurs projets ou leurs idées sont opposées aux siennes;*
- *ne pas douter de la sincérité des autres élu-e-s quant à leur volonté de servir l'intérêt public.*

3. Principe d'intégrité

- *ne pas utiliser des renseignements confidentiels pour son intérêt personnel ou celui de proches, car cela constitue une pratique malhonnête et répréhensible;*
- *adopter une attitude de retenue à l'égard des faits ou des informations susceptibles de nuire aux intérêts de la Commune ou d'un organisme municipal ;*
- *s'abstenir de solliciter, d'accepter ou de recevoir un avantage pour soi ou pour un proche en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service ;*

- *développer un esprit constructif, en s'abstenant de dénigrer et de porter de faux jugements dans le but de discréditer sans fondement un-e collègue politique ou un membre de l'organisation municipale.*

4. Principe de responsabilité

- *remplir la charge et les astreintes de la fonction d'élu-e;*
- *assumer ses actes avec intégrité;*

être solidaire des décisions prises à la majorité par le vote du Conseil municipal. »

* * *

1. Assermentation de Mme Sandy Baudron (PLR) en tant membre suppléante du Conseil municipal

M. Sanchez invite Mme Sandy Baudron à se placer au centre de l'hémicycle et demande à l'assemblée de se lever. Il procède à la lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Baudron le promet.

[Applaudissements.]

* * *

2. Assermentation de Mme Sonia Tavares (UDC) en tant membre suppléante du Conseil municipal

M. Sanchez invite Mme Sonia Tavares à se placer au centre de l'hémicycle et demande à l'assemblée de se lever. Il procède à la lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Tavares le jure.

[Applaudissements.]

* * *

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 20 mai et du 2 juin 2025.

M. Sanchez met au vote **le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025**, lequel est approuvé par 20 oui et 10 abstentions.

M. Ghukasyan indique que son groupe aurait dû s'abstenir mais a soutenu par erreur le procès-verbal. *[Cela n'a toutefois aucune incidence sur l'approbation du PV.]*

M. Sanchez met au vote **le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025**, lequel est approuvé par 28 oui et 2 abstentions.

* * *

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Droit d'opposition des Conseil municipaux suite à la décision de l'AG de l'ACG du 21 mai 2025

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026.

M. Sanchez rappelle que toutes les décisions de l'ACG, pouvant faire l'objet d'une opposition de la part du Conseil municipal, sont disponibles sous l'onglet ACG de la plateforme CMNet. Ces décisions ne peuvent être contestées que par la voie d'une résolution établie par les groupes politiques et si 2/3 au moins des communes s'y opposent ou alors 1/3 des communes, si ces dernières représentent au moins la moitié de la population du canton.

Délai d'opposition : 10 septembre 2025 (vote au CM du 09.09.2025 au plus tard)

b) Fête des écoles, vendredi 27 juin 2025

M. Sanchez indique que le cortège de la fête des écoles se formera sur l'esplanade des Récréations, partira à 18h, empruntera la rue des Coopératives, puis bifurquera sur la rue des Vernes, puis l'avenue de Vaudagne avant de rejoindre le CO de la Golette. Le Bureau propose aux membres du Conseil municipal de porter le pin's des élus de Meyrin.

c) Courrier du 20 mai 2025 de M. Jean-François Girardet, président du comité d'initiative et vice-président de la société coopérative de l'école d'équitation de Meyrin

M. Sanchez explique que M. Girardet fait part au Conseil municipal de ses éléments de contestation du projet de délibération n° 2025-11 relative à la prolongation du droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Société coopérative Ecole d'équitation de Meyrin, qui a été renvoyée en commission vie culturelle et sportive.

Etant donné que le projet de délibération a été renvoyé en commission le 20 mai dernier, le Bureau renvoie la lettre en commission des sports, laquelle se chargera du traitement de ce courrier.

d) Lettre collective bancs violets du 25 mai 2025 en réponse au Conseil administratif

M. Sanchez indique que le Bureau a pris bonne note de cette lettre mais estime qu'il s'agit en l'occurrence d'un problème à résoudre par le Conseil administratif et la population ; dès lors, il a été décidé de renvoyer ce courrier au Conseil administratif, lequel a par ailleurs déjà répondu à ce courrier de son côté.

Arrivée de M. Boccard à 18h45.

M. Sanchez souhaite rappeler par ailleurs, afin de dissuader toute nouvelle tentative, qu'il ne faut pas confondre les valeurs qui ont motivé l'action de repeindre ses bancs, tout à fait louables et respectables, et la manière dont ces valeurs se sont exprimées par cet acte, car cela doit se faire en concertation avec les autorités communales et dans le respect de l'ordre public.

e) Participation du Président Conseil municipal aux assemblées générales

M. Sanchez annonce qu'il a participé aux assemblées générales des entités suivantes :

- Meyrin Club de tennis de table, le 10 juin 2025 ;
- Meyrin Basket, le 15 juin 2025 ;
- CP Meyrin Hockey, le 19 juin 2025 ;
- Ski club Meyrin, demain 25 juin 2025.

* * *

5. Communications du Conseil administratif

M. Tremblet précise tout d'abord que Mme Osmani procède actuellement à l'assermentation d'un nouvel APM et arrivera donc à la séance du Conseil municipal avec un peu de retard.

Travaux complémentaires W-Euro 2025

L'équipe portugaise stationnée à Meyrin demande des adaptations de nos installations (Wi-Fi, ameublement, location d'une tente, surveillance nocturne). Cela nécessite des coûts non budgétés que nous sommes en train de négocier avec les dirigeants de l'équipe. Le montant n'est à ce jour pas connu dans les détails ; il oscillera entre CHF 25'000.- et CHF 50'000.-.

Ce dépassement sera en majeure partie compensé par une refacturation à l'équipe du Portugal en 34.44. Le montant du dépassement sera annoncé lors du Conseil municipal du mois de septembre.

Centre sportif des Vergers - rénovation du toboggan

Les travaux de remplacement du toboggan à la piscine des Vergers ont rencontré des aléas qui ont retardé la livraison de cet équipement. Lors des tests de mise en service, une fuite a été constatée entre la partie inox et la partie acrylique du toboggan, qui a nécessité le remplacement du joint d'étanchéité. Par la suite, les essais réalisés en condition réelle d'utilisation ont mis en évidence qu'une quantité importante d'eau sortait des virages 2, 3 et 4 lors du passage des utilisateurs. Une nouvelle intervention a dû être planifiée pour rehausser les rebords des virages concernés. Dès lors, l'inauguration prévue initialement le dimanche 15 juin a malheureusement été reportée. L'entreprise en charge des travaux, l'architecte mandataire et les services UTE et SPO ont tout mis en œuvre pour corriger rapidement le tir et permettre la mise en service. Suite aux derniers tests et essais réalisés la semaine dernière et ce weekend, je vous informe que l'ouverture du toboggan au public sera effective dès demain, mercredi 25 juin.

Espaces extérieurs Champs-Fréchets, projet de requalification d'un espace vert

Une image directrice des espaces extérieurs du quartier des Champs-Fréchets, visant à définir des objectifs d'amélioration de ceux-ci à moyen et long terme, a été réalisée en 2024 grâce à un cofinancement entre les propriétaires des bâtiments, la Commune et le Canton.

Lors de l'assemblée générale des propriétaires des Champs-Fréchets, en février dernier, la validation d'un programme général de requalification du quartier n'a pas été possible au regard des financements à engager (de l'ordre de CHF 20 millions pour l'ensemble du quartier). À l'inverse, un avancement « étape par étape » est privilégié par les propriétaires.

Une première étape pourrait être le réaménagement de l'espace vert situé le long de la rue des Lattes, du côté du chemin du Roussillon, sous réserve de la validation des financements lors de l'assemblée générale de 2026.

Avant cela, il a été convenu avec les propriétaires d'approfondir les possibilités de subventions communales (par le biais du fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité) et cantonales (subventions liées à la stratégie d'arborisation cantonale).

Le développement du projet de réaménagement de cet espace vise à intégrer une concertation avec les habitants. Un atelier « cocréatif » avec la population du

Séance du 24 juin 2025
tenue en séance ordinaire

quartier sera ainsi organisé sur site le 30 août 2025. Une information est prévue dans Meyrin Ensemble, en juillet. D'autres moyens de communication (flyer, affiches, site internet et réseaux sociaux) seront également mobilisés.

Bancs peints en violet aux Vergers sans concertation avec les autorités

Le Conseil administratif constate que son message de dialogue et de concertation exprimé lors de la précédente législature est resté incompris.

Pour rappel, le Conseil administratif partage et soutient les efforts et actions visant l'égalité pour les femmes. Il était également ouvert à réinstaller les bancs peints en violet à leur emplacement au quartier des Vergers et à y ajouter une plaque afin d'expliquer leur présence, à la condition qu'une délégation de personnes responsables de cette action prenne contact avec lui, afin de le faire de manière concertée et pas illicite.

Dans le cas contraire, le Conseil ne peut tolérer lesdites actions qui ne respectent pas la législation dont il est le garant. En outre, le devoir d'égalité de traitement vis-à-vis d'autres expressions « artistiques » sur les infrastructures et mobiliers urbains, pour lesquelles une plainte est systématiquement déposée, doit être respecté.

Depuis notre dernière intervention dans cet hémicycle sur les bancs peints en violet, nous avons reçu un courrier anonyme qui est parti directement en classement vertical et une lettre exigeant le retour des bancs peints, signée de manière manuscrite par plusieurs personnes, mais sans coordonnées de contact. Dans ces circonstances, le Conseil administratif n'a pas souhaité remettre les bancs peints en violet.

A nouveau, d'autres bancs ont été peints en violet pour la manifestation du 14 juin dernier, toujours dans le quartier des Vergers, toujours de manière non concertée, et donc toujours en infraction avec la législation.

Dès lors, le Conseil administratif effectue ce soir un dernier appel afin qu'une délégation ou une personne prenne contact avec lui, d'ici la fin du mois de juin, afin de rendre cette démarche visible, compréhensible, licite et en concertation avec les autorités. Sans une telle prise de contact dans les délais impartis, il sera dans l'obligation de déposer une plainte pour détérioration du mobilier urbain.

Nous remercions le Conseil municipal de transmettre ce message à qui de droit.

Dépliant Meyrin en famille, les rendez-vous de l'été

En collaboration avec le service de la culture, le service solidarités et cohésion sociale et le service communication et affaires économiques, le service petite enfance et familles a fait éditer cette année un dépliant « Meyrin en famille – les rendez-vous gratuits de l'été » à l'intention des familles. Ce dépliant contient une

liste des activités proposées par nos différents services, ainsi qu'une funmap offrant une vue d'ensemble ludique des principaux lieux de loisir à découvrir ou redécouvrir sur le territoire, fruit d'une sélection des professionnelles impliquées dans le projet. Le version papier a été distribuée sur les sites du réseau petite enfance et dans divers lieux régulièrement fréquentés par les familles meyrinoises.

Accès à la version numérique : https://meyrin.ch/sites/default/files/2025-05/Meyrin_en_famille_web.pdf

Dépassement budgétaire

Fonctionnement :

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements pour le fonctionnement doivent être votés par le CM lors de la clôture des comptes dans l'annexe 17. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 5% nécessite un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que ce dépassement sera compensé par des recettes fiscales complémentaires.

Investissement :

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements inférieurs à 10% doivent être votés lors de la clôture des délibérations. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 10% nécessite un crédit d'engagement complémentaire.

D-2024-22a Entretien et acquisitions PA/PF – dépassement CHF 23'000 – 0.72%

Lors de l'élaboration de la délibération PA/PF, le fournisseur nous a indiqué un coût de CHF 6'200/pièce pour les casiers connectés Box-Up hors maintenance. Lors de la mise à jour du devis, il s'est avéré qu'il s'agissait d'une location annuelle. A l'achat, le prix est en fait de CHF 18'000/pièce. Il a été décidé d'en acheter 3 au lieu des 5 prévus. L'estimation du dépassement est de CHF 23'000 pour ces achats.

* * *

6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 20 mai 2025, questions de Mme Schweizer

Tableau recensant les occupants des tombes du cimetière de Feuillasse

Le service gérance et entretien des bâtiments confirme que le projet suit son cours et que la mise en service des 2 bornes interactives, l'une au cimetière de Feuillasse, l'autre au cimetière de Meyrin-Village, est prévue dans le courant de l'automne 2025.

Vélo avec une roue voilée sur le parking vélos de la rue des Boudines

Comme déjà détaillé lors de la précédente séance, la procédure de contrôles et d'enlèvement des vélos épaves doit respecter certains délais légaux (qui peuvent prendre plusieurs semaines). Ce vélo fait bien partie du prochain ramassage par le service de l'environnement.

Séance du 20 mai 2025, questions de M. Trippel

Information départ ligne 14 - quai terminus Gravière

La demande a été transmise aux TPG. Voici leur réponse :

« Une solution sera mise en place à partir de mi-2026. L'information 'Départ dans...' sera affichée sur les afficheurs frontaux des véhicules. Cela permettra de simplifier l'accès à l'information pour les voyageurs, tout en évitant de surcharger l'espace public avec un élément supplémentaire. »

Installation de bancs sur l'axe entre les arrêts de tram Gravière et Vaudagne

Fin 2025, début 2026, le service de l'Environnement va entreprendre des travaux de remplacement d'une haie existante, par une haie « vive », sur cet axe de mobilité.

A cette occasion, il va être étudié la possibilité de mettre en place un banc à un emplacement adapté, en termes de fonctionnement et d'usages.

Séance du 20 mai 2025, question de Mme Heiniger

Banc rouge à la mémoire des femmes victimes de violences et de féminicides

Les services concernés par une telle implantation (UTE, ENV, SCOS) vont étudier la possibilité de disposer un banc « rouge », à l'occasion de la création d'un nouvel espace public ou le réaménagement d'un autre espace, sur le territoire communal.

Séance du 20 mai 2025, question de M. Frehner

Installation de bancs autour du lac des Vernes pour les promeneurs

Pour ce sujet également, le service de l'environnement va étudier la possibilité de disposer des assises adaptées au contexte, mais également en tenant compte des usages et espaces à disposition pour garantir les fonctions du site.

* * *

7. Désignation du représentant de la Fondation Nouveau Meyrin pour le groupe MCG à la place de Marco Gaetanino

M. Osmani annonce qu'à la suite d'une concertation en interne, son groupe propose **M. Mehmet Gül** en tant que représentant MCG au sein de la FNM, en remplacement de M. Marco Gaetanino.

Le Conseil municipal prend acte de ce changement et M. Gül est désigné par acclamation.

* * *

8. Délibération n° 2025-19 relative à une aide d'urgence de CHF 100'000.-, demandée par Marco Lia au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, Francisco Sanchez au nom du PS Meyrin-Cointrin, Cosima Deluermoz au nom du groupe LC-VL, Marco Gaetanino au nom du MCG, Esther Hartmann au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Adriana Schweizer au nom du PLR-MC, et LJS, pour apporter un soutien financier à la population de Blatten dont le village a été enseveli sous l'éboulement torrentiel survenu le 28 mai 2025

M. Lia entame la présentation de la délibération :

« Je crois qu'il n'est pas utile de revenir sur la situation dans le Lötschental et en particulier celle de Blatten, tant la couverture médiatique de cet événement a été large. Cette catastrophe naturelle nous a profondément marqués, cela aussi peut-être à cause de sa proximité ; le village meurtri se situant à seulement 150 km à vol d'oiseau de Meyrin. Après avoir entendu certains témoignages des habitants de la vallée, à titre personnel, je suis admiratif face à tant de résilience et de fatalisme, un trait de caractère des montagnards. J'espère que de nombreux citoyens et habitants des plaines seront inspirés par le courage des habitants des coins les plus reculés, les plus hostiles et en même temps les plus beaux de notre pays.

Venons-en au sujet de l'aide financière proposée dans la délibération. Je cite le président de la région du Lötschental, Christian Rieder, qui déclarait le 4 juin 2025 : 'ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de l'argent et en francs suisses'. L'élan de solidarité national rarement vu en Suisse a rapporté jusqu'à maintenant les montants suivants : 17 millions récoltés par la Chaîne du bonheur, 10 millions de la part du canton du Valais, 5 millions de la part de la Confédération, mais aussi le soutien de bien d'autres cantons, au hasard CHF 250'000.- par le canton de Zoug. Les communes ne sont pas en reste avec CHF 200'000.- pour la commune de Köniz dans le canton de Berne, CHF 100'000.- de la part de la ville de Lausanne et CHF 100'000.- également de la part de la ville de Küsnacht dans le canton de Zurich. Cela n'est qu'un échantillon de ce qui a été proposé.

La commune de Meyrin, au vu de sa situation financière confortable, ne doit pas être en reste, ni faire dans la demi-mesure. Avec l'adoption de cette délibération, la population meyrinoise se joint à cet élan de solidarité et offre son soutien financier,

Séance du 24 juin 2025
tenue en séance ordinaire

mais aussi moral, à nos amis du Haut-Valais, trop durement touchés par cette catastrophe. Aussi, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous demande bien évidemment, selon vos sensibilités et après discussion, d'accepter cette délibération.

Après discussion avec les membres de mon groupe politique, nous avons pensé que nous avons besoin d'une unanimité apolitique ; c'est pour cela que nous avons invité l'ensemble des groupes politiques à rejoindre cette délibération. Nous aimerions aujourd'hui changer l'intitulé et retirer le nom de tous les groupes politiques afin que la délibération soit faite au nom du Conseil municipal dans son ensemble.

Je souhaiterais aussi remercier le Conseil administratif pour avoir retiré sa délibération, très similaire à la nôtre, et j'invite également le Conseil administratif, si cela convient au Conseil municipal, à se joindre à notre délibération, afin qu'elle soit faite au nom de l'Exécutif et du Législatif dans son ensemble.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Sanchez indique que le Bureau préconise un vote immédiat, mais il précise par ailleurs qu'un amendement doit toujours être remis par écrit au Bureau avant qu'il ne soit soumis au débat ; or il n'a pas reçu l'amendement évoqué oralement par M. M. Lia. Il informe que le Bureau a en revanche reçu par écrit un amendement à la teneur similaire de la part du groupe des Vert.e.s, lequel propose de remplacer les noms des chefs de groupe par « le Conseil municipal ».

M. Fontanini considère que le principe d'inviter le Conseil administratif à rejoindre le Conseil municipal, formulé par M. Lia, est intéressant et il soutient donc cette proposition.

M. Tremblet souligne tout d'abord que la Commune participe toujours à ce type de récolte de fonds ; il explique qu'il y a une volonté de collaborer et de se coordonner avec l'ACG afin que l'aide parvienne de manière efficiente. Il ajoute qu'il invite le Conseil municipal à soutenir ce projet de délibération, même s'il n'est pas forcément nécessaire de mentionner en toutes lettres le Conseil administratif. Il remercie d'avance le Conseil municipal pour sa générosité en faveur de la commune de Blatten, dévastée.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, ni au vote immédiat, **M. Sanchez** soumet au vote **l'amendement suivant** :

Délibération n° 2025-19 relative à une aide d'urgence de CHF 100'000.-, demandée **au nom du Conseil municipal et du Conseil administratif de Meyrin** pour apporter un soutien financier à la population de Blatten dont le village a été enseveli sous l'éboulement torrentiel survenu le 28 mai 2025

Amendement accepté par 31 voix.

M. Busset donne la prise de position du groupe LC-VL :

« La catastrophe survenue à Blatten nous rappelle à quel point la nature peut être imprévisible et dévastatrice. Face à cette situation d'urgence, il est essentiel que notre commune se mobilise pour apporter un soutien concret aux victimes. Un appui

financier peut faire une réelle différence dans la relance des activités, la reconstruction des habitations et la restauration des infrastructures endommagées. En agissant collectivement, nous témoignons notre solidarité et notre engagement envers la communauté de Blatten. Soutenir financièrement cette région, c'est aussi investir dans la résilience de notre territoire, afin qu'elle puisse mieux faire face à de futures éventualités. Ensemble, montrons que nous sommes solidaires et prêts à soutenir ceux qui en ont le plus besoin en ces moments difficiles. »

Mme Murciano lit la prise de position du PS :

« Il est important de reconnaître que l'aide à Blatten, comme proposée par le Conseil municipal, est une initiative louable qui vise à soutenir la communauté face à des défis croissants. Cependant, il est également essentiel de considérer une approche équilibrée qui prenne en compte à la fois le soutien direct aux habitants et les mesures préventives contre les impacts du changement climatique.

Augmenter la somme de CHF 60'000 qui était destinée à aider le village et ses habitants, comme le proposait le Conseil administratif, et ajouter CHF 40'000.- est une très bonne intention. Cette somme, investie pour des initiatives visant à renforcer la résilience face aux effets du changement climatique, pourrait être une solution judicieuse.

Cela permettrait non seulement de répondre aux besoins immédiats de la population, mais aussi de préparer le terrain pour une stabilité à long terme. Les Nations Unies ont déclaré 2025 comme l'Année internationale de la préservation des glaciers.

Il est crucial que tous les partis politiques soient conscients que la protection des glaciers est l'un des enjeux majeurs, tout en anticipant les défis futurs. Une approche collaborative et réfléchie pourrait maximiser l'impact de cette aide et contribuer à un développement durable pour Blatten.

Le PS Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération.

Merci de votre attention. »

Mme Hartmann donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« Messieurs et Mesdames les membres du Conseil municipal, vous devinerez aisément que les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin soutiendront sans aucune restriction cette délibération visant à verser un don de CHF 100'000.- à la commune de Blatten.

Cette initiative n'est pas seulement un geste de solidarité, mais aussi un rappel poignant de l'urgence climatique à laquelle nous sommes tous confrontés. Déjà en 2022, une étude scientifique a permis de modéliser les conséquences potentielles de l'éboulement du Petit Nesthorn, anticipant avec précision la probabilité d'un évènement comme celui du 28 mai à Blatten. Cet évènement concorde parfaitement avec les différentes modélisations scientifiques sur le dérèglement climatique et les catastrophes naturelles et humaines qu'il engendre. Citons notamment le 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC sur les changements climatiques. Les bases scientifiques sont sans équivoque : l'influence des activités humaines, en particulier la consommation de combustibles fossiles est à l'origine des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, perturbant ainsi les grands équilibres climatiques.

Ces recherches sont cruciales pour comprendre les mécanismes du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation. Il est essentiel d'intégrer ces connaissances scientifiques dans nos évaluations de décisions politiques.

D'autres villages que Blatten seront probablement confrontés à de telles catastrophes dans un avenir proche. Je souhaite donc interroger le Conseil municipal : comment réagissons-nous lorsque ces événements deviendront une partie intégrante de notre existence ? Ressentirons-nous toujours la nécessité de soutenir nos voisins ou hausserons-nous les épaules comme nous le faisons trop souvent face à la détresse des populations déjà impactées par le changement climatique ?

Il est temps d'intégrer pleinement le fait que notre planète change et que nous devons préparer l'avenir, non seulement à Meyrin, mais dans toutes les régions helvétiques. Il est urgent d'agir et de mettre en place un véritable plan d'action pour devenir plus résilient face aux changements qui s'annoncent. Nous devons cesser de réagir au coup par coup, souvent après la catastrophe. Agissons en amont en acceptant que notre environnement, notre cadre de vie et notre biodiversité ne seront plus jamais tout à fait les mêmes. Notre agriculture, notre urbanisme et l'utilisation de nos ressources naturelles, comme l'eau, seront profondément modifiées, impactant l'ensemble de notre mode de vie.

Face à cela, il est crucial de s'appuyer sur la science pour anticiper et développer de nouvelles technologies plus propres et durables, soutenir la recherche scientifique et ne pas réduire les fonds qui y sont alloués. Or la Confédération envisage actuellement des coupes budgétaires dans ce domaine, ce qui serait une grave erreur. Nous ne devons pas suivre l'exemple des Etats-Unis qui fragilise déjà la capacité à répondre aux défis climatiques. La Suisse, l'un des pays les plus touchés par le dérèglement climatique et environnemental, doit au contraire renforcer son engagement en faveur de la recherche scientifique. Nous devons préparer l'avenir en préparant des politiques durables, en investissant dans des infrastructures résilientes et en soutenant les initiatives locales et régionales visant à réduire notre empreinte carbone et à protéger notre environnement. Il est également essentiel d'éduquer et de sensibiliser nos concitoyens à l'importance de la durabilité et de la protection de notre planète. Bref, il est urgent d'innover et de changer nous-mêmes de paradigme sur tous les plans : économiques, sociaux et même dans nos comportements quotidiens.

En soutenant Blatten aujourd'hui, nous envoyons un message fort de solidarité et de responsabilité, mais cela ne doit pas s'arrêter là. La lutte contre le changement climatique doit devenir une priorité absolue. J'espère que ce soir le vote sera unanime et témoignera d'une solidarité immédiate ; j'espère aussi que nous avons tous conscience des limites de notre démarche et du chemin qui nous reste à parcourir pour que de telles catastrophes aient le moins d'impact possible sur la vie des habitantes et habitants. Je vous remercie. »

M. Lia affirme qu'il entend les craintes et l'alarmisme sur le climat. Il se demande toutefois qui était visé par le qualificatif de climatosceptique ; il observe que les membres du Conseil municipal ne se connaissent pas encore très bien et il trouve donc regrettable que l'on utilise ce qui s'est passé à Blatten pour mettre en avant

nos opinions, bien qu'il comprenne les éléments soulignés et qu'il les partage en partie. Il pense que l'on devrait avoir un peu de réserve, sans virer sur la politique et l'écologie politique. Il ne souhaite pas faire d'attaque personnel mais voulait exprimer ce qu'il a ressenti en entendant les dernières prises de position.

M. Bucher considère qu'aucune opinion personnelle n'a été évoquée dans la prise de position de son groupe mais qu'il s'agit d'éléments factuels. Il considère que l'on doit être en amont des catastrophes et pas seulement aider après. Par ailleurs, il relève que l'on joue forcément un rôle politique au sein du Conseil municipal, que l'on partage l'intérêt public et que l'on n'enlève cela à personne ; il estime néanmoins que l'on peut discuter des moyens pour faire bénéficier cet intérêt public.

Mme Murciano souhaite rassurer le groupe UDC et indique qu'elle n'a fait que mettre en exergue le fait qu'ils se réjouissent que le groupe UDC de Meyrin prenne acte du dérèglement climatique et suive nos préoccupations actuelles ; elle souhaiterait que cela soit aussi le cas pour ce même parti au niveau cantonal et fédéral. Elle rappelle que c'est l'UDC qui souhaite notamment sortir des accords de Paris. Elle affirme ne pas chercher à créer de conflit, estime qu'il est certes magnifique de donner de l'argent, mais ajoute que l'essentiel est au fond de répondre aux problèmes plus profonds.

Mme Schweizer considère pour sa part que la prise de position de Mme Hartmann n'a rien à voir avec la délibération pour laquelle le Conseil municipal s'apprête à voter. Elle invite néanmoins Mme Hartmann à présenter une motion ou une autre forme d'objet politique sur la problématique du dérèglement climatique.

Mme Hartmann lui répond qu'elle s'est documentée et a découvert qu'il y avait déjà eu des indices avant la catastrophe de Blatten. Elle considère que ce que l'on vit aujourd'hui n'est qu'un début, qu'il s'agit de signes de ce qui va se passer plus tard. Elle considère qu'il est fondamental qu'on en parle et souhaite éviter que l'on donne simplement des aides sans réfléchir aux conséquences et que l'on reparte ce soir la conscience tranquille. Elle ne souhaitait pas heurter, souligne qu'elle n'a nommé personne et ajoute qu'il s'agissait uniquement de rappeler des faits.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, ni sur le vote immédiat et personne ne souhaitant plus prendre la parole, **M. Sanchez** soumet au vote **la délibération n° 2025-19 ainsi amendée**

relative à une aide d'urgence de CHF 100'000.-, au nom du Conseil municipal et du Conseil administratif de Meyrin pour apporter un soutien financier à la population de Blatten dont le village a été enseveli sous l'éboulement torrentiel survenu le 28 mai 2025

Vu l'étendue catastrophique des dommages ayant touché le village de Blatten (VS) le 28 mai 2025;

Considérant la solidarité qui doit exister entre les collectivités locales en cas de catastrophe naturelle et l'importance d'apporter une aide immédiate aux collectivités touchées;

Considérant que la commune de Blatten a besoin d'un soutien financier urgent pour faire face à cet événement exceptionnel;

Vu l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Vu l'article 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 24 juin 2025,

D E C I D E
PAR 31 OUI
SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à la commune de Blatten (VS) pour apporter de l'aide d'urgence et notamment pour reloger les habitants,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 100'000.- dans le compte de l'aide d'urgence en Suisse n° 59.200002.363.60000,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

9. Délibération n° 2025-21 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes (LAC)

M. Sanchez indique que le Bureau préconise un vote immédiat.

M. Tremblet rappelle qu'il s'agit d'une délibération cadre qui donne la compétence au Conseil administratif de signer des actes notariés ; il rappelle que la LAC propose que le Conseil municipal donne cette compétence à l'Exécutif ; de plus, il précise que la validité de cette délégation va au-delà de la date de fin de la législature afin de ne pas se retrouver dans une situation délicate avec des dossiers en cours au moment de la transition. Il remercie d'avance le Conseil municipal de voter cette délibération et de déléguer cette compétence au Conseil administratif.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, ni sur le vote immédiat et personne ne souhaitant plus prendre la parole, **M. Sanchez** soumet au vote **la délibération n° 2025-21**

relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes (LAC)

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif ou le maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique;

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 24 juin 2025,

D E C I D E

PAR 31 OUI

SOIT A L'UNANIMITE

1. De charger le Conseil administratif / le maire de passer les actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines,
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement,
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2030 (année des élections communales).

* * *

10. Délibération n° 2025-22 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavis les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30A, al. 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes (LAC)

M. Sanchez indique que le Bureau préconise un vote immédiat.

M. Tremblet indique que cette délibération concerne également une délégation de compétences au Conseil administratif, qui est en vigueur à Meyrin depuis 1999. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une mince tâche puisqu'il s'agit de la gestion d'environ une centaine de demandes de naturalisations par année. Pour faciliter l'exécution de cette tâche, il invite à nouveau le Conseil municipal à déléguer cette compétence au Conseil administratif en votant cette délibération.

M. Lia souhaite faire part de son avis sur cette délégation au Conseil administratif et les préavis aux demandes de naturalisations. Il voudrait souligner en premier lieu que le sujet de la naturalisation de la communauté nationale nous concerne tous directement ; il ne s'agit pas d'un acte anodin, bien souvent c'est la reconnaissance par la communauté d'une intégration mise en œuvre par le candidat à la naturalisation ; c'est aussi parfois un acte de préservation de la communauté, lorsque la demande est refusée pour de justes motifs. Il considère qu'il s'agit d'un acte qui concerne l'ensemble des citoyens, qu'il ne s'agit pas seulement d'un acte administratif, mais aussi immatériel. A la lecture des anciens PVs portant sur la question, il comprend que cette tâche a été déléguée au Conseil administratif pour plusieurs raisons : il s'agit d'une tâche chronophage, fastidieuse, qui engendre la création d'une commission ad hoc et des réunions du Conseil municipal à huis clos de manière répétée. Il observe qu'elle n'est donc pas, dans l'état actuel des choses, adaptée aux miliciens que sont les membres du Conseil municipal. Il se pose les questions suivantes : sommes-nous cantonnés à un système de préavis complètement suranné ? Ne pouvons-nous pas imaginer ici au Conseil municipal un processus plus efficient et plus démocratique ? En d'autres termes, sommes-nous capables de mener à bien une réflexion voulant faire évoluer les choses, sans tomber dans le cliché des « faiseurs de Suisses » et sans phagocyter les jetons de présence inutilement. En tant qu'élus au Municipal, il considère que l'on ne peut pas moralement se délester aussi simplement de cette charge qui leur incombe, sans y réfléchir un instant, sans essayer d'améliorer le système. Il soulève un point qu'il juge important : la pluralité du Conseil municipal et les différentes sensibilités, qui ne seront pas représentées, si la tâche est déléguée au Conseil administratif ; un hémisphère entier du Conseil municipal sera donc exclu du processus décisionnel, ce qui le questionne dans un pays démocratique. Il est d'avis qu'un préavis fourni par le Conseil municipal, dans sa pluralité, renforcerait d'un point de vue démocratique et moral, sa légitimité. Il pense que l'on pourrait imaginer un autre type de processus et peut-être s'inspirer de ce que font d'autres communes du canton, comme notre voisine par exemple. Il imagine sinon contacter des élus d'autres communes pour se renseigner et comprendre leur processus. Il ne se

résout pas à déléguer ces tâches, sous prétexte qu'elles sont trop fastidieuses. Si elles le sont vraiment, il pense qu'il convient de les améliorer plutôt que de les mettre au rebut, en faisant preuve de paresse intellectuelle. Il invite pour ses raisons le Conseil municipal à renvoyer cette délibération en commission. Il précise en outre que, la délégation étant révocable à tout moment, une réflexion pourrait même être menée au sein du Conseil municipal, alors que la tâche a été déléguée au Conseil administratif, quitte à reprendre cette prérogative par la suite.

M. Bucher indique avoir bien entendu les arguments de l'UDC ; en premier lieu, il souhaite souligner que ce n'est pas sans réfléchir qu'il soutient cette délégation ; il ne trouve néanmoins pas inintéressant de discuter du sujet. Il relève que cette délégation fonctionne actuellement bien et tient à souligner que, si cette tâche est assumée au niveau du Conseil municipal, il y a un risque d'intrusion dans la vie privée et également le risque que les personnes demandeuses se sentent un peu devant un tribunal. De plus, il estime qu'il y a un risque de différence de traitement s'il ne s'agit que d'un sous-groupe de commission qui traite de la question. Il relève en outre qu'il y a également un risque pour la personnalité des membres du Conseil municipal ; il rappelle qu'il y a eu des actes contre des membres du Conseil municipal, dans les années 1990, dans le cadre d'une demande de naturalisation. Il considère dès lors que le Conseil administratif pourra traiter les demandes de manière beaucoup plus professionnelle et de façon apolitique ; il opine qu'il serait en effet choquant que le Conseil administratif utilise sa couleur politique pour se prononcer sur des naturalisations.

M. Fontanini indique que le système actuel est équilibré et qu'il fonctionne, même si la réflexion intellectuelle est toujours intéressante ; il précise que, pour ses raisons, son groupe refusera le renvoi en commission.

M. Busset souhaiterait se rallier à ce qui a été dit par ses deux préopinants. Il précise qu'il a lui-même participé à des commissions de naturalisations dans les années 1990 et il a le souvenir d'une ambiance désagréable, générée par les craintes des personnes demandeuses de la naturalisation. Il considère qu'il y avait en outre des préjugés en fonction des origines des personnes qui se présentaient et, pour ses raisons, il souhaite que la délégation de compétence envers le Conseil administratif soit votée ; son groupe refusera donc le renvoi en commission.

M. Tremblet rappelle que la loi demande que l'autorité communale vérifie que la personne soit bien ancrée dans la vie sociale et associative de sa commune, que la personne soit capable de s'exprimer, etc. Il précise en outre qu'il y a déjà tout un rapport produit par différentes entités qui vérifient beaucoup d'aspects de la vie du candidat. Il souligne donc que le seul but des entretiens au niveau communal est que la personne soit bien incluse dans la vie meyrinoise. Il relève que c'est déjà compliqué de se présenter pour certaines personnes devant un seul membre du Conseil administratif et la fonctionnaire l'accompagnant. Il précise qu'il y a des communes qui procèdent par des visites à domicile, ce qui génère des tensions et du stress pour les candidats. Il relève que la délégation au Conseil administratif permet aussi de poser un cadre neutre (les candidats sont reçus dans la salle du Conseil administratif). Il explique qu'il demande toujours pour sa part s'ils sont venus de leur plein gré à Meyrin, ce qu'ils aimeraient voir changer Meyrin, quelles entités ou quels clubs ils fréquentent ainsi que leurs enfants, etc. ; cela débouche parfois sur des histoires personnelles assez difficiles. Il précise enfin que les deux autres

membres du Conseil administratif s'en remettent généralement au préavis du membre du Conseil administratif qui a reçu la personne.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Sanchez** soumet au vote le principe du vote immédiat sur la délibération n° 2025-22, **lequel est accepté par 26 oui et 5 non.**

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, **M. Sanchez** soumet au vote **la délibération n° 2025-22**

relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30A, al. 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes (LAC)

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans prévus à l'article 30A, alinéa 1, lettre g de la loi sur l'administration des communes (LAC) afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal;

Vu la teneur de l'article 30A, alinéa 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

Conformément à la loi sur le droit de cité genevois 8LDCG) du 2 mars 2023;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 juin 2025,

D E C I D E
PAR 26 OUI ET 5 NON

1. de déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans,
2. cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

* * *

11. Rapport du délégué du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble (A. Frehner, PLR)

Le Conseil municipal prend acte du rapport et remercie son auteur.

* * *

12. Annonces de projets

Néant.

* * *

13. Propositions individuelles

Néant.

* * *

14. Questions

Mme Deluermoz procède à la lecture des questions.

Mme Hartmann : « Lors de notre précédent Conseil municipal, il a été affirmé par le Conseil administratif qu'une de mes collègues, Mme Um, aurait tenu des propos en rupture avec les valeurs de la ville de Meyrin et le code de bonne conduite.

Dans un souci de transparence, de respect des règles et afin de mieux exercer mon mandat, je me permets de revenir sur cette affirmation avec quelques questions précises. Je le fais, bien entendu, dans l'esprit du code de bonne conduite qui nous unit toutes et tous.

- *Pourriez-vous clarifier quelles sont, selon vous, les valeurs de la ville de Meyrin qui auraient été atteintes par le discours de Mme Um.*
- *Pourriez-vous également préciser quelles parties de son intervention auraient constitué une mise en cause personnelle envers un membre du Conseil administratif, en sachant que Mme Um a veillé à ne nommer personne, mais s'est adressée à l'institution et à l'autorité politique ?*

Votre réponse me permettra, j'en suis sûre, de mieux cerner la frontière parfois subtile entre la liberté d'expression et le respect du cadre posé par notre règlement et code de bonne conduite.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, et me permets, avec une pointe d'humour, de vous rappeler que, comme lors du bac, vous disposez de 4 heures pour finaliser cette dissertation. »

Mme Schweizer indique qu'il semblerait que plusieurs casiers à la piscine ne sont plus réservables comme auparavant. On lui aurait répondu que cela est pour que l'on puisse les nettoyer ; depuis, elle constate pourtant qu'il y a de plus en plus toiles d'araignée. Elle ne comprend pas pourquoi l'on ne laisse pas cette possibilité aux personnes fréquentant très régulièrement la piscine et imagine que l'on pourrait par exemple demander 5.- ou 10.- pour la location d'un casier.

Mme Schweizer remercie par ailleurs la police municipale de l'avoir appelé pour lui expliquer les raisons pour lesquelles le vélo abandonné qu'elle avait signalé était toujours au même endroit.

M. Bucher : « Une habitante demande quel est le fonctionnement officiel de la piste cyclable qui coupe en diagonale le trottoir ou plus précisément l'espace piéton au

carrefour de l'Hôpital de la Tour. On parle de l'espace qui est du côté de la Place de la Diversité. Les piétons sont-ils prioritaires ou sont-ce les cyclistes ? Dans les deux cas, cela manque de clarté et des accidents ont été évités de justesse. En effet, les cyclistes reliant Genève au CERN ou à la France roulent à très grande vitesse, croyant être sur une piste cyclable, alors qu'à cet endroit passent tous les piétons en provenance du quartier des Vergers pour aller prendre le tram, voire y attendent le feu vert pour traverser la route de Meyrin. Ce fonctionnement changera-t-il avec le chantier du BHNS et, si oui, quand est-ce prévu ? »

M. Bucher : *« Des habitants avaient prévu d'organiser une fête de famille dans une salle de la Commune qu'ils avaient louée. Or ils ont dû annuler car, dans ces cas, la Commune prête les bancs et tables mais ne les transporte pas et cette famille ne possède ni camionnette, ni camion pour transporter 3 tables et 6 bancs. Evidemment, il ne s'agit pas de demander à la Commune de financer ce genre de service, mais cette famille aurait été prête à payer les frais ou un forfait pour cela.*

En effet, n'est-ce pas dommage si d'un côté on essaie d'inciter les gens à moins posséder et moins utiliser de transports privés et que de l'autre, on ne propose pas de solutions ? Merci d'avance de bien vouloir nous rappeler les règles actuelles et de préciser quelles solutions pourraient être trouvées à l'avenir pour répondre à ce besoin de la population. »

M. Bucher : *« Des parents de l'école de Monthoux témoignent de repas étranges une fois par semaine qui sont présentés comme des pique-niques, ce qu'ils trouveraient plutôt sympa dans l'absolu, mais ils sont surpris car il s'agit de repas ne respectant pas Fourchette verte, avec du pain blanc industriel, et avec un contenu de très basse qualité ; bref tout le contraire de ce qui est normalement validé par la Commune. Ces pique-niques sont fournis par Eldora semble-t-il. On parle ici d'un repas de midi. Le plus surprenant est qu'une fois, il y a eu par erreur une inversion et ils ont eu le pique-nique fourni par Vernier ; or les enfants ont adoré ce pique-nique qui était vraiment très bon et exemplaire en termes d'équilibre. Cela leur a encore plus ouvert les yeux sur le problème. Les parents en question pensent que c'est une façon d'économiser sur le dos des enfants.*

Est-ce que vous êtes au courant de cela ? Est-ce que vous en connaissez la véritable cause et que peut-on faire pour corriger cela ? »

Mme Tesfai : *« Combien de fontaines et points d'eau publics sont accessibles à la population de la Commune ? Etant donné la fréquence et la durée des températures caniculaires ou s'y approchant, serait-il envisageable de cartographier les lieux d'accès à l'eau potable (gratuite) sur le territoire de la Commune ? Et envisager d'accroître le nombre d'îlots de fraîcheur : fontaines à eau et espaces brumisateurs (indépendamment de celui prévu à Cœur de Cité) ? »*

Mme Zaâfrani : *« Ma question porte sur la protection et la sensibilisation à la protection des hérissons. Il m'a été rapporté, et il m'a malheureusement été possible de constater, qu'un grand nombre de hérissons sont percutés par des voitures et autres véhicules dans les secteurs de la Citadelle, de Mategnin et plus particulièrement sur les axes suivants : Avenue A.F. Dubois, Avenue de Mategnin, Route de Prévessin, Chemin de la Citadelle.*

Séance du 24 juin 2025
tenue en séance ordinaire

Est-il envisageable de considérer la mise en place de mesures de prévention et/ou de protection ? L'administration a-t-elle prévu ce type de mesures ? Merci. »

M. Lia : *« Des citoyens des Vergers nous ont informés que depuis le mois de mai, ils sont réveillés à l'aube par le chant des coqs qui logeraient à la Ferme des Vergers. Il semblerait qu'à deux reprises, un citoyen ait pris contact avec le Conseil administratif, sans réponse pour le moment. A ma connaissance, une main courante a été déposée et des citoyens exaspérés ont l'intention d'aller plus loin. Le Conseil administratif est-il au courant de cette problématique ? Une conciliation ou des mesures sont-elles envisagées avant que la situation ne s'envenime ? »*

* * *

M. Sanchez remercie les personnes présentes, leur souhaite de belles vacances d'été, un bon appétit et il lève la séance.

La séance est levée à 20h10/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du **22 juillet 2025**.

La 1^{ère} secrétaire :

Esther HARTMANN

Le président :

Francisco SANCHEZ